

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire du Gouverneur général, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA

OTTAWA, le 16 janvier 1935.

MONSIEUR,—Je suis commandé par Son Excellence le Gouverneur général de vous informer que le Très Honorable Sir Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, dans sa qualité de suppléant du Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la session du Parlement du Dominion le 17 janvier à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur l'Orateur,

Votre obéissant serviteur,

A. F. LASCELLES,

Secrétaire du Gouverneur général.

L'honorable
Orateur du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Subséquentement, le très honorable Sir Lyman P. Duff, délégué du Gouverneur général, étant venu et ayant pris place au pied du Trône.

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du très honorable délégué du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président dit:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes:

J'ai reçu ordre de vous faire savoir que Son Excellence le Gouverneur général ne croit pas devoir annoncer les objets pour lesquels Elle a convoqué le présent Parlement du Canada, avant que la Chambre des Communes ait choisi son Orateur, suivant la loi; mais à trois heures et trente cet après-midi, Son Excellence annoncera les objets de la convocation de ce Parlement.

Il a plu au très honorable délégué du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.